

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2015</b>	<b>N° 2015-737</b>

## Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b> Pôle dynamiques urbaines <b>Direction de la nature</b>	<b>Délibération</b> <b>N° 2015-737</b>
---	---	---

---

**Association Atelier des bains douches - Animation du jardin partagé des Foudres et réflexion sur l'implantation d'une ferme urbaine à Bordeaux Belcier - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation**

---

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Belcier à Bordeaux est situé au cœur du projet urbain Euratlantique, quartier en pleine mutation.

Il concentre un certain nombre de problématiques tout en présentant parallèlement une mixité à la fois sociale et culturelle et de solides réseaux de solidarité.

L'association *Atelier des bains douches* souhaite que soit pris en compte l'avenir urbanistique du quartier, notamment dans les domaines de la mobilité et des déplacements, de la végétalisation et des espaces publics, grâce à une réflexion menée en partenariat avec ses habitants.

En 2014, le quartier Belcier ne figure plus dans la géographie prioritaire des quartiers prioritaires (zones urbaines sensibles). Ceci a eu pour conséquence de réduire de moitié le budget de fonctionnement de l'association. Or, ce quartier connaît une augmentation des familles en grande difficulté et une concentration de difficultés.

### **1 - Objet et moyens humains de l'association**

L'association loi 1901 *Atelier des bains douches* a été créée le 4 décembre 2008. Son siège social est situé 7-9, rue Bobillot à Bordeaux (33800).

Elle a pour objet statutaire des actions concernant les thèmes suivants :

- Réflexion sur l'urbanisme ;
- Lien social et solidarité ;
- Protection de l'environnement.

L'association *Atelier des bains douches* compte :

- 85 familles adhérentes ;
- 30 bénévoles ;

- 1 salarié.

## **2 - Le programme d'actions 2015**

L'association *Atelier des bains douches* souhaite transformer ce quartier populaire actuellement dégradé en un quartier solidaire et durable : un écoquartier ancien. Ce projet est conçu et réalisé avec les habitants du quartier et l'ensemble des partenaires publics et privés. Afin de réaliser ce projet, l'association propose 2 actions.

- **L'animation du jardin partagé des Foudres et son déplacement vers un nouveau jardin autour de la place du quartier**

Le jardin partagé des Foudres, créé en 2010, doit fermer en 2015. L'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique propose de mettre à disposition de l'association à l'automne 2015 un terrain délaissé. Ce futur jardin sera situé sur la place Ferdinand Buisson. Cette mise à disposition se fera de façon transitoire.

Afin d'accompagner la fermeture du jardin des Foudres, un certain nombre d'animations seront mises en place : concerts, expositions, projection de film, etc., ainsi que des chantiers coopératifs, des ateliers de formation, des visites et portes ouvertes.

Le nouveau jardin de la place Ferdinand Buisson constituera un nouveau lieu de rencontres afin de poursuivre et de développer le lien social à destination notamment des publics les plus fragiles. Les actions suivantes seront menées :

- Coordonner les actions avec les partenaires que sont le service des parcs et jardin de la ville de Bordeaux, l'EPA Bordeaux Euratlantique ;
- Organiser et animer des temps de concertation avec les habitants, les usagers du quartier afin notamment de définir les usages, la physionomie du lieu, de son fonctionnement ;
- Organiser la mise en action avec les habitants et les usagers ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels en amont et lors du déménagement du jardin des Foudres.

- **Le projet d'une ferme urbaine à Belcier**

Il s'agit de poursuivre et développer l'engagement citoyen né lors de la création du jardin des Foudres autour de problématiques liées à l'écologie.

Ainsi, les habitants du quartier ont proposé à l'EPA Bordeaux Euratlantique de créer une ferme urbaine conçue par les habitants avec le soutien des aménageurs et des techniciens des collectivités territoriales. L'EPA a donné un accord de principe en février 2015.

Afin de structurer ce projet, l'association envisage de réaliser une étude de faisabilité.

## **3 - Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :**

L'association *Atelier des bains douches* sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 27 000 €, soit 64,90 % du budget total prévisionnel suivant :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 HT (€)</b>				
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Achats</b> Prestations de service ferme urbaine et jardin partagé ; petit outillage	27 000	Participation partenaire au local  Appel à projet Agence régionale de santé (A.R.S.) et Direction régionale de l'alimentation, de	300  2 000	0,72  4,81
<b>Services externes</b>	1 660			

Location locaux et véhicules, documentation, formation bénévoles		l'agriculture et de la forêt (D.R.A.A.F.)		
<b>Autres services externes</b> Missions et réceptions, frais postaux	900	Commune de Bordeaux	8 000	19,23
<b>Frais de personnel</b> Salaires et charges sociales	12 040	Département	1 000	2,40
		Bordeaux Métropole	27 000	64,90
		Bordeaux Euratlantique	2 000	4,81
		Fondation SNCF	1 000	2,40
		Participation adhérents	300	0,72
<b>Total dépenses</b>	<b>41 600</b>	<b>Total recettes</b>	<b>41 600</b>	100,00

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 10 000 €, soit 24% du coût total prévisionnel hors taxes, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » :

- intérêt métropolitain : lien social, jardin partagé ;
- ouverture ou service rendu au public : habitants du quartier Belcier à Bordeaux, mixités sociale, intergénérationnelle et culturelle ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : développement des lieux de nature, biodiversité ;
- cofinancements : ce projet bénéficie de plusieurs cofinancements, notamment de la commune de Bordeaux, de l'Etat.

Ainsi, la participation métropolitaine pour le programme d'actions 2015 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 10 000 €, et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire,

**DECIDE**

**Article 1** : une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association *Ateliers des bains douches* pour l'année 2015 au titre de son action « Animation du jardin partagé des Foudres et réflexion sur l'implantation d'une ferme urbaine à Bordeaux Belcier », soit 24 % du budget prévisionnel hors taxes.

**Article 2** : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec l'association *Atelier des bains douches* la convention, ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Noël MAMERE